

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° AS517

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel, rapporteur

ARTICLE 12

À l'alinéa 32, substituer aux mots :

« , le cas échéant, »

le mot :

« éventuellement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.